

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François NOWOTNY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Parking silo monge - Constitution du jury

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable organise et met en œuvre les services de mobilité sur son territoire.

Depuis le 1er janvier 2015, elle est compétente en matière d'aire de stationnement, et exploite ainsi neuf parcs en ouvrage.

Il est aujourd'hui envisagé de construire un parking de stationnement aérien rue Charles Vèque en entrée sud du centre-ville de Dijon, dont la construction sera confiée à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise par convention de mandat.

Dans le cadre de la procédure de conception-réalisation envisagée pour la réalisation de cet ouvrage, un jury doit être constitué conformément aux articles 24-I et 69 du Code des marchés publics.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de procéder** à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté pour siéger au jury.

Une liste est proposée :

Monsieur le Président ou son représentant, Monsieur Jean-Claude GIRARD

5 délégués titulaires : Monsieur André GERVAIS, Monsieur François DESEILLE,
Monsieur Pierre PRIBETICH, Monsieur Patrick CHAPUIS,
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT

5 délégués suppléants : Madame Danielle JUBAN, Madame Nathalie KOENDERS,
Monsieur Rémi DETANG, Monsieur Jean-François DODET,
Madame Catherine VANDRIESSE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76

- Suffrages non exprimés (blancs, nuls) = 13
- Suffrages exprimés = 76
- Majorité absolue = 39
- Résultat des votes = La liste proposée obtient 63 voix